

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 JUIN 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 juin 2012**

**2012 DPE 35/DF 1** Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris - Approbation du compte administratif 2011.

**Mme Anne LE STRAT, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire, ainsi que la décision modificative de l'exercice 2011 du budget annexe de l'eau délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 13,14 et 15 décembre 2010, 28,29 et 30 mars 2011, 11 et 12 juillet 2011 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2011 du budget annexe de l'eau, rendu par le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 5 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne LE STRAT, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2011 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit:

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

|  |                    |
|--|--------------------|
| Les crédits de l'exercice 2011 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) : | 2.798.861,96 euros |
| Le montant des dépenses mandatées s'élève à :                              | 1.921.874,67 euros |
| Déficit cumulé au 31 décembre 2010 :                                       | 269.323,53 euros   |

### RECETTES

|  |                    |
|--|--------------------|
| Les recettes de l'exercice 2011 ont été évaluées à (budget supplémentaire) : | 3.068.185,49 euros |
| Le montant des recettes constatées s'élève à :                               | 2.177.107,45 euros |
| Excédent cumulé au 31 décembre 2010 :  | néant              |

Identique au compte de gestion établi par M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

## SECTION D'EXPLOITATION

### DEPENSES

|  |                    |
|--|--------------------|
| Les crédits de l'exercice 2011 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) : | 2.855.861,96 euros |
| Le montant des dépenses mandatées s'élève à :                              | 2.197.980,44 euros |
| Déficit d'exploitation au 31 décembre 2010 reporté :                       | néant              |

### RECETTES

|  |                    |
|--|--------------------|
| Les recettes de l'exercice 2011 ont été évaluées à (budget supplémentaire) : | 2.855.861,96 euros |
| Le montant des recettes constatées s'élève à :                               | 2.877.554,43 euros |
| Excédent d'exploitation au 31 décembre 2010 reporté :                        | néant              |

Identique au compte de gestion établi par M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

Article 2 : Le solde d'exécution négatif de la section d'investissement, d'un montant de 14.090,75 euros, sera repris en section d'investissement et inscrit en dépenses de cette section (D 001) au budget supplémentaire de 2012.

Article 3 : Le résultat excédentaire de la section d'exploitation, d'un montant de 679.573,99 euros, sera affecté à hauteur de 14.090,75 euros en section d'investissement et inscrit en recettes de cette section (compte 1068 « autres réserves ») au budget supplémentaire de 2012. Le reste de l'excédent, soit 665.483,24 euros sera repris en section d'exploitation et inscrit en recettes de cette section (R 002) au budget supplémentaire de 2012.